Quota sportif

Qualification au championnat de France de Moyenne Distance 2022

catégorie	quota MD	catégorie	quota MD
D12	1	H12	1
D14	1	H14	0
D16	1	H16	2
D18	1	H18	0
D20	1	H20	0
D21	2	H21	2
D35	0	H35	0
D40	0	H40	1
D45	0	H45	1
D50	1	H50	1
D55	1	H55	1
D60	0	H60	0
D65	0	H65	0
D70	0	H70	0
D75	0	H75	0
D80	0	H80	0

Les modes de qualification au championnat de France

Sont qualifiés d'office :
1/ les coureurs figurant sur la liste haut-niveau diffusée pour la saison en cours
2/ les 5 premiers du championnat de France du format considéré de l'année précédente
3/ les coureurs sélectionnés par la DTN dans le cadre de la pré-détection du groupe France -18
4/ les 3 premiers issus du championnat du format considéré de leur ligue non encore qualifiés aux trois titres précédents

Le quota sportif complète le nombre de coureurs qualifiés sur le podium
A ces coureurs qualifiés d'office et au quota sportif s'ajoute un quota administratif de 5 places par championnat destiné à qualifier :
1/ les experts et les organisateurs (effectifs) du championnat du format considéré
2/ les demandes exceptionnelles de qualification
Pour toute précision sur les qualifications aux championnats de France et regroupements de catégories se reporter au RC FFCO 2022 et LGECO 2022

LGECO – Ligue Grand-Est de Course d'Orientation – Maison régionale des Sports
13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE
lgeco@gmx.fr